

QUAND UN ASSUREUR LUTTE CONTRE LE VOL AVEC LES MOTARDS



Les assureurs mutualistes sont attentifs aux problématiques de leurs sociétaires, pour maîtriser les primes mais aussi pour fournir un meilleur service. Parmi eux, la Mutuelle des motards, spécialiste incontestée du deux-roues, est allée plus loin. Elle a mis en ligne depuis 2011 un laboratoire d'étude dénommé 2-roues Lab' pour mieux comprendre nos attentes et nos besoins. Nous vous présentons les premiers résultats d'une enquête sur les méthodes antivol.

Le vol de moto reste un fléau pour nous, motards, comme pour les assureurs, malgré l'amélioration et la multiplication des moyens de protection. Clé codée, chaîne, antivol en U, alarme (certifiés NF-FFMC), détection d'un véhicule volé... représentent des nombreux obstacles pour les voleurs. Néanmoins, parmi les 2 400 motards qui ont répondu au questionnaire 2-roues Lab' (sur 4 600 inscrits), 49%, soit près de la moitié, considèrent que ces moyens ont pour principale fonction de dissuader les voleurs et 14% qu'elle est de ralentir ou compliquer l'enlèvement de la machine. Ce qui traduit qu'une grande majorité d'entre nous ne voit pas l'arme absolue dans ces systèmes. Le rapetout déterminé

aurait donc encore de belles chances de réussite...

Palmarès de confiance. Concernant la fiabilité des méthodes antivol possibles, 21% des contributeurs citent le bloque-disque (notons que les produits commercialisés sont jugés inefficaces par la commission Stop vol de la FFMC), 27% l'arrimage de la moto à un autre 2-roues, 31% le blocage de direction, 34% un coupe-contact caché et 39% une chaîne. Le tatouage – la plupart du temps demandé par les assureurs pour pouvoir souscrire la garantie vol – est pointé par 49% des contributeurs, l'alarme et la traçabilité électronique par 60% alors que ces deux systèmes sont ●●●

RESTITUTION DE LA PRIME EN CAS DE VOL

En cas de vol, l'ensemble des garanties souscrites pour la moto sont remboursées à l'assuré, sauf la garantie mise en jeu.

Dans le cas où la moto volée n'a pas été retrouvée ni remplacée, la compagnie d'assurance rembourse la RC (garantie responsabilité civile) et le cas échéant l'ensemble des garanties contractuelles souscrites parallèlement par l'assuré, la Dommages tous accidents ou la corporelle attachée au véhicule, par exemple. Le Code des assurances l'autorise toutefois à conserver la cotisation de la garantie mise en jeu dans le sinistre : dans ce cas, le vol. Si la cotisation est payée annuellement, le remboursement se fait au prorata de l'année entamée, sinon du mois ou du trimestre en cours si elle est prélevée ou réglée mensuellement, ou trimestriellement. Les prélèvements qui suivent sont suspendus tant que l'assuré n'a pas retrouvé sa moto ou tant qu'il n'a pas manifesté son projet d'en garantir une autre. Si la cotisation a déjà été payée, il peut réclamer par courrier à son assureur le remboursement immédiat de son reliquat. Il peut aussi s'avérer utile de demander – directement auprès de son agence, par téléphone ou par courrier – un relevé d'informations nécessaire si on envisage d'assurer sa prochaine moto dans une autre compagnie. Au cas où la bécane retrouvée serait vendue, l'assureur est tenu de restituer – au prorata – la cotisation acquittée pour l'ensemble des garanties souscrites vu qu'il y a disparition du risque et qu'aucune garantie n'a été mise en jeu.

MYRIEM LAHIDEL



Le blocage de direction est la première des protections. La clé codée le rend plus efficace

Un motard sur deux considère le tatouage (ou gravage) comme une solution pertinente



À savoir

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR LES CANDIDATS AU PERMIS A1, A2 ET A

→ Lors des épreuves en et hors circulation, les candidats au permis moto devront attester du port d'un casque homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto (marquage NF, CE ou EPI ou gants renforcés et munis d'un système de fermeture au poignet), d'un blouson avec manches longues, d'un pantalon (le blouson et le pantalon



pouvant être remplacés par une combinaison), et de bottes ou de chaussures montantes. Sans cet équipement, le candidat ne pourra pas se présenter au permis. Des mesures de bon sens mais qui pourraient conduire à leur port obligatoire après l'examen (lire notre enquête p. 64).

NON-DÉNONCIATION

→ Vous avez prêté votre moto à un copain durant les vacances et vous venez de recevoir un PV. Un PV relevé par un appareil automatique qui photographie la plaque d'immatriculation puisque les services de police vous ont identifié comme titulaire de la carte grise. Comme vous n'étiez pas le conducteur, vous avez la possibilité de contester. Si vous ne dénoncez pas l'auteur de l'infraction (ce n'est pas ni obligatoire ni sanctionné), vous serez déclaré responsable pécuniairement de l'amende en tant que propriétaire mais échapperez au retrait de points. Et si votre copain est honnête, vous en serez quitte pour un courrier.

PARTICIPEZ !

Pour collaborer aux enquêtes 2-roues Lab', nul besoin d'être assuré à l'Assurance mutuelle des motards. Vous devenez contributeur en vous inscrivant sur le site* et en répondant simplement aux questionnaires mis en ligne. Partage de la route, circulation interfiles, niveau d'équipement du conducteur et du passager, dispositifs antivol... autant de thèmes abordés – dont les réponses sont analysées par des spécialistes – qui profitent in fine à la communauté.



La traçabilité électronique par GPS est pour l'instant plus répandue sur les automobiles que sur nos motos.

●●● loin d'être généralisés sur nos motos. Enfin, et ce n'est pas une surprise, l'antivol en U (certifié NF-FFMC) remporte 72% des crédits et l'arrimage de la moto à un point fixe 90%. La fiabilité de cette précaution, arrimer sa moto à un point fixe – que nous n'avons cessé de conseiller à *Moto Magazine* –, souvent combinée à d'autres (clé codée, tatouage, alarme...) laisse à penser que nos motos sont dans l'ensemble correctement protégées. Mais c'est sans



L'arrimage de son 2-roues à un point fixe reste la parade la plus plébiscitée, même s'il est souvent difficile à mettre en œuvre...

prendre en compte l'un des résultats suivants de l'enquête : 33% des répondants n'attachent jamais leur machine à un point fixe et 37% rarement! Des chiffres qui mettent en lumière claire-

ment – plus que l'insouciance – l'infaisabilité de l'opération (roues ou mobilier urbain inadaptés) et le problème de transport de l'antivol adéquat. Alors qu'il s'est volé 66 500 deux-roues

en 2012, dont 95% par classique enlèvement... ■

JEAN-PIERRE THÉODORE

*POUR PLUS D'INFOS SUR L'ENQUÊTE : 2ROUESLAB.MUTUELLEDESNOTARDS.FR

**À la Mutuelle des Motards,
 la proximité est une priorité. Venez nous rencontrer.**

Agen 47000
 42 av. du Général de Gaulle

Aix en Provence 13100
 2 place du Général de Gaulle

Amiens 80000
 2 route de Paris

Anncy 74000
 71 av. de Genève

Bayonne 64100
 8 rue Aristide Briand

Bordeaux 33000
 145 rue du Général de Laminot

Brest 29200
 4 rue Pierre Brassolette

Caen 14000
 1 rue du Parc des Sports

Cannes 06400
 36 bd Camot

Clermont-Ferrand 63100
 24 av. de l'Agriculture

Dijon 21000
 188 av. Jean Jaurès

Grenoble 38000
 70 cours Jean Jaurès

Lille 59800
 145 rue Nationale

Lille (Sedin) 59113
 Rue de l'Industrie
 ZAC de l'Épinette

Limoges 87000
 4 rue du Lavoir

Lyon 69007
 19 av. Jean Jaurès

Lyon (Dardilly) 69570
 Espace Cap Moto
 60 Chemin de la Bruyère

Marseille 13006
 69 Cours Lieutaud

Marseille (Sakakini) 13004
 9 - 11 bd Sakakini

Metz 57070
 14 rue de Queuleu

Mont de Marsan 40000
 34 rue Victor Hugo

Nancy 54000
 65 bd d'Austrasie
 bât Médiaparc

Nantes 44100
 Cours des 50 atages
 5 allée Duquesne

Nice 06000
 11 rue de Rivoli

Nîmes 30000
 9 bd Victor Hugo

Orléans 45000
 42 - 46 bd Alexandre Martin

Paris (Hausmann) 75008
 154 bd Hausmann

Paris (Lyon) 75012
 28 rue de Lyon

Paris (Maine) 75015
 26-28 av. du Maine

Poitiers (St Benoît) 86280
 205 route de Gençay

Rennes 35000
 138 rue de Lorient

Rouen 76000
 9 rue Jacques Lefeur

St Étienne 42100
 4 bd Karl Marx

St Jean de Védas 34430
 90 rue Pierre et Marie Curie
 Z.A. du Rieucoulon

Strasbourg 67000
 59 av. des Vosges

Toulon 83000
 38 rue Picot

Toulouse (Bonin) 31200
 6 rue Louis Bonin

Toulouse (Atlanta) 31200
 2 av. d'Atlanta

Tours 37000
 3 rue Louis Braille

Valence (Bourg las) 26500
 Rue des Chabanneries

La Mutuelle des Motards,
 c'est aussi plus de 100 délégués
 bénévoles dans toute la France.

Pour plus d'informations

0 825 129 129

ou rendez-vous sur

